



Déclaration liminaire CTL

(11) décembre 2020

La CGT FIP 43 prend date, accuse et dénonce...

La CGT FIP 43 utilise parfois des citations, proverbes et autres dictons pour illustrer ses écrits.

Aujourd'hui l'un d'eux s'impose:

« Les faits ne cessent pas d'exister parce qu'on les ignore. » (Aldous Huxley).

L'objet principal qui motive ce Comité Technique Local (CTL) est le vote négatif sur le Nouveau Réseau de Proximité (NRP) des représentants des personnels lors de la 1^{ère} convocation le 02/12/2020.

Madame la Présidente de cette instance, qui doit avaliser la chose dès le 1^{er} janvier **2021**, **allez-vous oser passer en force une nouvelle fois**, comme la Directrice Départementale et vous-même qui la remplacez par intérim.

Cette affirmation de vos collaborateurs de la **CGT FIP 43** n'est pas sans fondement. Nous allons vous le démontrer de manière magistrale.

En 2018, à l'automne, notre direction générale, convie en toute discrétion, une grande majorité, voire peut être, toutes et tous ses collaborateurs responsables locaux, à une réunion qui a pour thème le projet de la nouvelle géographie revisitée.

Comme chacun d'entre nous le sait, même si cette réunion doit rester secrète, les murs sont ce qu'ils sont, ils ont presque toujours des oreilles. L'écho assourdissant arrive à celles des représentants des personnels qui s'en ouvrent, début 2019, à notre direction, lors d'un CTL. Réponse, non nous ne sommes pas au courant. Devant un Compte Rendu des plus clairs, marche arrière. Non en fait rien n'est fait... mais on nous a demandé un avis sur des restructurations de services possibles qui pourraient permettre... d'augmenter notre présence au plus près des usagers sur tout le territoire...

Fin Mai 2019 la directrice convie tous les responsables du département et leur annonce qu'une nouvelle carte des implantations départementales va sortir rapidement. Elle précise que cette réunion doit rester secrète.... Vive la transparence et bonjour la déontologie.

Le 24 mai, lors d'un **CTL**, la **CGT** dénonce fermement cette manière de faire. Elle propose aux autres **OS** le boycott. Malheureusement, probablement mal informée l'une d'elles a la faiblesse de rester. Lors de ce **CTL**, la **CGT FIP 43** dans l'obligation de rester, a dénoncé la manière de la direction générale qui demande à ses représentants locaux de loyalement présenter la géographie revisitée comme étant **CONCERTÉE**. Déontologiquement ce n'est pas admissible.

Nous exigeons un CTL en urgence pour avoir les tenants et les aboutissants de cette géographie revisitée. Le 4 juin est envisagé sous réserve d'avoir tous les éléments suffisamment tôt. L'officialisation n'est faite que le 6 juin. Un **CTL** est convoqué pour le 13 juin. Il est boycotté et reporté au **21 juin 2019**. Ce jour-là devant les médias en présence de **plus de 170 agents de tout le département manifestent leur colère**. Déjà des **élus** sont présents pour dénoncer cette dérive. La direction est envahie et face à la directrice et sa collaboratrice la plus proche, de nombreux agents allant du **cadre C** aux nombreux responsables présents, des témoignages poignants démontrent toutes les angoisses du lendemain que porte ce projet de démantèlement de notre présence effective sur tout le territoire.

Mi septembre, une journée de grève très suivie est marquée par la fermeture des 3/4 des sites et l'engagement des 2/3 des cadres. La directrice en est d'ailleurs très étonnée.

Depuis les agents dans leur immense majorité s'opposent à ce projet rebaptisé **NRP**. Les **élus** aussi manifestent très clairement leur opposition (Motion de l'AMF en octobre **2019**, très nombreuses délibérations des conseils municipaux, Motion de nombreuses Com Com etc etc, en pj*).

A signaler la note «**secret défense**» envoyée à tous les responsables départementaux, leur intimant l'ordre de signaler toute résistance immédiatement, tout en expliquant par le menu comment désinformer leurs interlocuteurs dont les élus pour obtenir leur consentement.

Les représentants des personnels, CGT FIP 43 en tête ne sont pas restés l'arme au pied devant ce **déni de démocratie**. Alors que notre direction conviait les agents à des réunions d'information, comprendre désinformation, ils les ont sensibilisés au risque réel de récupération. Par la suite de nombreux exemples le démontrent. Toujours est-il que ces réunions ont été un véritable fiasco, donnant au mieux l'opportunité de les ignorer

(LePuy en Velay, Brioude) et au plus celle de manifester encore une fois leur mécontentement (Yssingeaux).

Au CTL de décembre 2019 la CGT FIP 43 s'étonne de ne pas avoir eu le projet des PV des derniers CTL depuis les dernières élections, c'est à dire fin 2018 !!!

Réponse de la direction, vous allez les recevoir bientôt.

Lors du premier CTL de **2020**, courant janvier, nouvelle demande. Là la réponse vaut son pesant d'or. Très clairement il nous est répondu « si vous croyez que les PV sont tous lus à la DG». Sidéré la **CGT FIP** repose la question et obtient la même réponse. Là nous expliquons que cela est dans le règlement de cette instance. C'est une obligation et tant qu'ils ne sont pas soumis au vote ils n'existent pas et tout ce qui a été discuté est caduc. La direction répond que nous allonsles recevoir rapidement.

Lors de ces **CTL**, celui de décembre la **CGT**, fidèle à sa tradition a offert une déclaration liminaire estampillée « La CGT **accuse...**» avant d'en faire le développement. A celle de janvier elle «**prend acte**»

Le 16 janvier dernier, la **CGT FIP 43** commençait sa déclaration liminaire ainsi:

«En cette année bénie de **2020**, la **CGT FIP 43** tient à souhaiter à toutes et à tous une santé de fer qui sera seule garante d'un avenir formidable.....».

Encore une fois la **CGT FIP 43** soulignait ce qui devrait prévaloir pour tout être doté tout simplement de bon sens.

Quelques semaines plus tard une pandémie s'abattait sur notre planète Terre, démontrant magistralement la pertinence de nos souhaits.

Dès le début la **CGT**, rappelez-vous le courriel du 28 février demandant l'urgence d'un Comité Hygiène Sécurité **et Conditions de vie au Travail (CHST)**, a tiré la sonnette d'alarme. La Directrice de l'époque a mesuré, très vite, l'imminence du danger alors que d'autres personnes essayaient de le minimiser, voire de le nier. Nous y reviendrons.

Le 4 mars sur l'insistance de la **CGT FIP 43** suivie par FO la directrice accepte la tenue en urgence d'un CHSCT dès le **17 Mars**, au lieu du 9 avril date retenue antérieurement.

Tout le monde se rappelle de ce 17 mars, premier jour à midi du premier confinement, donc CHSCT logiquement annulé.

Du 17 mars au 11 mai, durée de ce confinement la DGFIP a démontré de manière magistrale toutes ses capacités pour amortir ce choc sanitaire, mais aussi économique. **Devant les prouesses de son armée de petites mains, notre directeur général Jérôme**

Fournel n'avait que des éloges. Nos ministres de tutelle Darmanain et Dussopt se sont feints d'une lettre d'éloge le 7 mai 2020.

Pendant ce temps de crise sanitaire le **NRP** était, a priori suspendu. Mais dès la mi-juin notre bienànostous, M. Jérôme Fournel annonce que la machine **NRP** est remise en route immédiatement.

Les directions locales reçoivent **ordre** de contacter tous les élus et spécialement les nouveaux issus des dernières élections municipales pour obtenir leur consentement.

La **CGT FIP 43** demande à être reçu une nouvelle fois sur ce sujet par le Préfet qui est le chef d'orchestre des nouvelles **Maisons France Service (MFS)**, aussi appelées **Espaces France Service (EFS)**, ce qui d'une certaine manière est plus près de la réalité.

Le 28 septembre, lors de la 2ème convocation du **CTL**, la 1ère ayant été boycottée car pas en présentiel, la direction nous affirme que rien n'est décidé sur le **NRP** et qu'elle attend les ordres.

Mi-octobre un courriel est envoyé à tous les agents. Il donne la chronologie officielle de la mise en place effective du NRP dès le 1^{er} janvier 2021 en Haute-Loire.

Le 20 octobre un avis de candidature est envoyé à tous les agents pour postuler dans les **MFS**. A ce stade les OS locales sont totalement ignorées alors que les personnels posent, anxieux pour la plupart, moult questions.

Dans le même temps les communes qui abritent les trésoreries qui doivent fermer, dès le début 2021, sont averties (Le Monastier/Gazeille, Cayres etc).

Fronde sur les plateaux, les maires, les Com Com dénoncent cette précipitation, d'autant que la fermeture probable leur avait été signifiée pour....2022.

Pour tenter de les acheter, notre direction s'engage à payer le loyer pour l'année 2021 (Le Monastier). A signaler que cette commune avait refait tout un bâtiment pour accueillir la trésorerie de Saint Julien Chapeuil, fermée en 2018 et ce pour environ 50 000€.

Dans le même temps les élus, toujours aussi remontés sur ce **projet non CONCERTÉ**, multiplient les démarches auprès de notre direction ou du **Préfet** (voir les dernières actions, Com Com Cayres Pradelles et Saugues, Com Com Mézenc Meygal, lettre au Préfet de l'AMF de la hte-Loire etc etc). A signaler que lors de la 1ère convocation de ce CTL, le 02 décembre 2020, de nombreux élus sont venus soutenir notre opposition avec une très grande majorité des agents présents sur le site, voir les médias).

A noter un détail qui a permis de chauffer la salle de réunion de ce **CTL**. Après un préambule de la **CGT FIP 43**, après la lecture des 3 déclarations liminaires, ce **CTL** pouvait enfin attaquer l'ordre du jour au grand soulagement manifestement de la Présidente. Premier sujet vote du PV du CTL du 28 septembre, comme s'y était engagée la Présidente de l'époque. Seul bémol, suite à la réponse de la dite présidente qui s'engageait, ce jour-là, à bien présenter un PV, la **CGT FIP 43** avait exprimé son «étonnement, car c'est une obligation, tout en rajoutant « et les autres PV qui prennent la poussière sur un bureau on les aura quand».

Curieusement l'engagement de la présidente pour fournir un PV était bien mentionné, mais notre réponse que nenni, d'où notre interrogation. Là, la présidente reconnaît qu'elle l'a supprimée. Pas question de mettre cela qui pourrait viser des agents. Nous insistons puisque cela avait été dit. Refus. Les autres OS déclarent alors que puisque cela avait été dit il fallait le mettre et elle propose un vote. La présidente accepte. Le vote étant positif à 100% ce rajout sera logiquement fait.

Nous demandons alors ce que deviennent les autres PV d'après élections 2018 à mai 2019 et nous exigeons de les avoir signalant que juridiquement ils ne sont pas valables, car pas soumis au vote et que tout ce qui a été décidé est caduc, dont la pseudo-CONCERTATION du **NRP**. Vive réplique de l'administration qui refuse l'envoi pourtant obligatoire des dits PV.

Insistance de la CGT FIP 43, rejoint par les 2 autres OS.

La direction propose alors de les envoyer début 2021, mais pas en une fois, car cela fait trop de travail!!

Là, la **CGT FIP 43** remercie la direction de reconnaître qu'elle n'a plus les moyens d'assurer ses obligations par faute de personnels. Elle l'encourage donc à refuser toute suppression d'emplois pour 2021.

A noter aussi que lorsque la CGT FIP 43 a dénoncé l'envoi d'un appel à candidature «sauvage» pour ces **MSF**, la réponse de la direction vaut son pesant de cacahuètes.

Cet appel à candidature n'est pas un appel à candidature en lui-même c'est juste un appel à candidature exploratoire. Voilà une nouvelle variante ascendante exploratoire c'est-à-dire, on propose des postes aléatoires qui n'ont encore aucune règle connue, mais où on peut promettre du vent. Démonstration que sur ce sujet du **NRP**, à tous les étages, les décideurs ne manquent pas de souffle envers leurs interlocuteurs.

Aujourd'hui la **CGT FIP 43** vous a promis en titre qu'elle prenait date tout en dénonçant et accusant la DGFIP et ses plus fidèles collaborateurs.

De ne pas tenir compte de l'opposition massive des personnels à l'encontre du **NRP** en affirmant cyniquement que la démocratie est respectée par la voix de son responsable numéro un Jérôme Fournel.

De ne pas tenir compte de l'opposition massive des élus de terrain, mais aussi régionaux et nationaux, voire la lettre de notre députée Mme Isabelle Valentin, du 02/12/2020 à notre ministre M. Dussopt.

Ce véritable passage en force, en pleine période d'urgence sanitaire et inqualifiable. D'autres réforme et pas des moindres, comme sur la retraite ont été suspendues, entre autre pour respecter les règles sanitaires qui sont déjà très contraignantes.

De ce fait nous demandons clairement et fermement le retrait de ce projet de **NRP**, a minima sa suspension comme l'ont décidés d'autres préfets pour au moins 6 mois et engager une vraie concertation.

Nous signalons que sa mise en place serait non conforme juridiquement du fait du non-respect par notre direction des obligations sur les PV des CTL précités plus avant, donc caduc.